



JOURNÉE DE FORMATION DROIT SOCIAL

VENDREDI 26 MAI 2023

Au Musicatreize – 53 rue Grignan, 13006 MARSEILLE

RESISTER FACE AUX ATTEINTES AU DROIT DE GREVE



Formation en présentiel et en ligne

RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS

Syndicat des Avocats des France

34, rue Saint-Lazare 75009 PARIS – Tél : 01 42 82 01 26 – Email : saforg@orange.fr

www.lesaf.org

Organisé par le Syndicat des Avocats de France et l'Ordre des Avocats du Barreau de Marseille



JOURNÉE DE FORMATION DROIT SOCIAL

RESISTER FACE AUX ATTEINTES AU DROIT DE GREVE

PROGRAMME

9h00 : Accueil

MATIN

Modératrice : Léa TALRICH, Avocate au Barreau de Marseille

9h15-9h45 : L'imagination au contre-pouvoir - approche historique et juridique sur la liberté dans l'exercice du droit de grève en France

Emmanuel DOCKES, Professeur à l'Université Lyon 2, Directeur de l'Institut d'Études Travail de Lyon

- Évolution historique des modalités de grève en France (les grèves avaient des modalités d'exercice violentes et il s'agit donc de voir s'il existe une évolution historique dans les modalités de grève pratiquées et de répression des grèves) et tendances européennes sur l'évolution du droit de grève.
- Étendue des modalités d'exercice du droit de grève : droit à la désorganisation, droit à l'insurrection, liberté dans les modalités de grève et leur variété (grève perlée, tournante, grévistes échelonnés et isolés qui se succèdent) - appréhension des rapports individuel et collectif dans la grève

09h45-10h30 : Débat

10h45-11h15 : La préparation de la grève par les syndicats

Fabien CROS, Syndicaliste CGT raffinerie TOTAL de LA MEDE

- Intervention sur la stratégie syndicale pour préparer la grève - choix des modalités de grève, choix des actions « licites » et « illicites », appréhension des risques (incluant risques pénaux), stratégies pour rendre visible la grève, organisation face aux moyens mis en place pour briser les grèves (négociation, réquisitions...)

11h15-11h45 : L'atteinte au droit de grève par l'expulsion des grévistes

Aline CHANU, Avocate au barreau de Paris

- Stratégies notamment juridiques face aux expulsions : organisation pratique dans ce type de contentieux, analyse des stratégies juridiques gagnantes, stratégies vis-à-vis des huissiers, rotation des grévistes...

11h45-12h30 : Débat

APRES-MIDI

Modératrice : Savine BERNARD, Avocate au Barreau de Paris

14h00-14h30 : L'atteinte au droit de grève par les réquisitions

Lionel CRUSOE, Avocat en droit public au Barreau de Paris

- Moyens de légalité externe, moyens de légalité interne (notion d'atteinte à l'ordre public en droit administratif, recherche des mesures alternatives, caractère proportionné des réquisitions, détournement des réquisitions de leur objet) – analyse des décisions dans lesquelles les réquisitions ont été annulées ou non annulées – question de l'effectivité de l'accès au juge face à des réquisitions fractionnées

14h30-15h00 :

Claire LA HOVARY, Spécialiste en normes internationales du travail et questions juridiques à l'OIT

- Le droit de réquisitionner selon l'OIT. Comment obtenir une application dans le droit français de la notion de « services essentiels ». Comment saisir l'OIT. Comment rendre les décisions du comité des libertés syndicales de l'OIT effectives en droit français.

15h00-15h45 : Débat - faut-il attaquer les réquisitions en justice ? Stratégies non juridiques face aux réquisitions ?

16h00-16h30 : Combattre les restrictions au droit de grève dans les transports

Elsa MARCEL, Avocate au barreau de Paris

- Préavis et préavis dans les préavis (déclarations individuelles d'intention) - état des lieux des problématiques spécifiques aux transport soumis à l'obligation de préavis (limitation de ce secteur, limitation au service public ?)

16h30-17h00 : Débat



JOURNÉE DE FORMATION DROIT SOCIAL

RESISTER FACE AUX ATTEINTES AU DROIT DE GREVE

INSCRIPTION

Inscription préalable en ligne obligatoire, avant le mercredi 24 mai 2023 www.lesaf.org

Tarifs :

- Avocat adhérent SAF (y compris avocat honoraire) : 100€ TTC
- Avocat et autre public préalablement inscrit au colloque pénal : 70€ TTC
- Avocat non adhérent SAF et autre public : 120€ TTC
- Élève-avocat, étudiant : entrée libre dans la limite des places disponibles
- Avocat au barreau de Marseille : entrée libre* (* la gratuité est valable pour une seule formation sur le Printemps du SAF)
- Syndicaliste : entrée libre

PÉDAGOGIE

Objectifs pédagogiques : avoir une vision globale des dispositions applicables et appliquées en matière de droit social.

Compétences visées : amélioration des connaissances pratiques en droit social.

Public visé et prérequis : toute personne intéressée par le droit social : magistrats, avocats, aucun prérequis.

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement : apports théoriques et pratiques. Échanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant à la formation.

Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats : la formation dispensée ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes. En revanche, à l'issue de la formation, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.

Modalités et délais d'accès : Pour les participants en visio conférence : un lien sera envoyé la veille de la formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier pour un participant.

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2018-001 du 20 juillet 2018

SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75 – Durée de la formation : six heures

PRISE EN CHARGE FIFPL

N'oubliez pas de demander la prise en charge de votre inscription auprès du FIF-PL – 104 rue de Miromesnil 75384 PARIS CEDEX 08 Tél. 01 55 80 50 00 Fax. 01 55 80 50 29 – <http://www.fifpl.fr>

Participation en présence :

Pour valider la formation - Il vous sera INDISPENSABLE d'émarger la feuille de présence à chaque session de la journée de formation - le matin et l'après-midi.

Merci de bien vouloir remplir le questionnaire d'évaluation en fin de formation.

Une attestation de présence vous sera remise. Seul l'émargement fait foi pour les heures comptabilisées.

Participation en visio-conférence :

Pour valider la formation - Il sera INDISPENSABLE de vous inscrire en ligne, de vous connecter à la session de formation le matin et l'après-midi. Une facture et une attestation de présence vous seront adressées après le colloque.

HÔTELS PROPOSÉS

à réserver directement par les participants

HÔTEL DU SUD

18, rue Beauvau - 13001 Marseille

Tél. : 04 91 54 38 50

Fax : 04 91 54 75 62

<http://www.hoteldusud.com/>

SOFITEL VIEUX PORT

36, boulevard Charles Livon -13007 Marseille

Tél. : 04 91 15 59 00

<http://www.sofitel.com/fr/hotel-0542-sofitel-marseille-vieux-port/index.shtml>

MERCURE BEAUVAU

4, rue Beauvau - 13001 Marseille

Tél. : 04 91 54 91 00

Fax : 04 91 54 15 76

<http://www.accorhotels.com/fr/hotel-1293-grand-hotel-beauvau-marseille-vieux-port-mgallery-collection/index.shtml>

HÔTEL ALIZÉ

35, quai des Belges - 13001 Marseille

Tél. : 04 91 33 66 97

Fax : 04 91 54 80 06

<http://www.alize-hotel.com/>

TONIC HÔTEL

43, quai des Belges - 13001 Marseille

Tél. : 04 91 55 67 46

Fax : 04 91 55 67 56

<http://www.tonic-hotel.com/>

IBIS CENTRE BOURSE

62 rue Puvis Chavannes 13002 Marseille

Tél. 04 91 91 17 63

http://ibismarseillecentrebourgse.h-rez.com/index_fr.html

HÔTEL CARRE VIEUX PORT

6 rue Beauvau – 13001 Marseille

Tél. 04 91 33 02 33

<http://www.hotel-carre-vieux-port.com/>

EUROPE HÔTEL

12 rue Beauvau – 13001 Marseille

Tél. 04 91 33 65 64

<http://www.europehotelmarseille.com/>

HÔTEL DU PALAIS

26 rue Breteuil - 13006 Marseille

Tél. 04 91 37 78 86

<http://www.hotel-palais-marseille.com>